

LE JOUR, 1949
02 JUIN 1949

LIBERTÉ, COMMERCE ET INDUSTRIE

Dans sa vie commerciale comme dans sa vie intellectuelle le Liban vit de la liberté. La liberté est pour ce pays comme l'air qu'il respire et il n'y a pas d'avenir sans elle. Sur les dix mille kilomètres carrés de territoire qui sont le domaine temporel des Libanais, il n'a que peu de place pour les barrières et les contraintes.

L'autarcie n'est plus qu'un rêve même pour les empires les plus vastes ; à plus forte raison pour de petits pays situés de surcroît au croisement des routes universelles **et qui doivent collaborer avec l'univers.**

Si nous n'ignorons pas des difficultés que la liberté fait parfois surgir, nous n'en sommes pas moins attachés au principe comme à la vérité permanente et à notre raison d'être. Il y a sans doute liberté et liberté mais nous savons nous limiter aux seules libertés légitimes, à celles que la raison permet et que le bon sens défend.

Douze cent mille Libanais vivant dans l'éclectisme le plus étonnant et dans l'espace étroit où nous vivons, on ne peut pas prétendre diriger leur activité toutes portes fermées et dans la solitude ; on ne peut pas prétendre leur imposer systématiquement le choix et la quantité des marchandises qu'ils voudront acheter comme de celles dont ils devront s'abstenir. **Jusque dans le désordre où il se trouve et malgré le manque d'organisation où il se débat, le commerce de ce pays est dix fois mieux informé que l'Etat de ce qui lui convient et de ce qui ne lui convient pas.** Il vit d'une tradition mieux établie et d'une expérience plus riche qu'aucune autre ; il sait ce qu'il faut faire pour demeurer au centre du mouvement et pour assurer les échanges ; et il sait percevoir le prix de ses peines et de ses services.

Qu'en marge de la vie du commerce et dans le cadre social, une question se pose, dans certaines circonstances, ayant pour point de départ les difficultés d'une industrie ou de plusieurs, c'est une autre affaire. Personne plus que nous n'est favorable à l'industrie **qui porte dans son destin la prospérité et la vie** et non point les restrictions, les privations et la mort. Nous ne sommes pas pour les poumons artificiels en dehors des hôpitaux. Et dans ce cas même, personne ne consentira à priver d'oxygène la cité entière pour que dans un cas particulier un organisme asphyxié retrouve le souffle.

Ce que nous affirmons ainsi, c'est un principe, une règle de vie qui, pour le Liban, sur le plan politique même, est une question de vie et de mort.

Chez nous, en temps normal, ce n'est pas dans les entraves au commerce qu'il faut chercher à résoudre les difficultés de l'industrie. Il y a des moyens exceptionnels qui ne sont pas des nouveautés et que pratiquent maints pays ; **ces moyens peuvent être étudiés et méritent de l'être mais en toute objectivité et cas par cas. Une industrie, quelle qu'elle soit, n'est pas nécessairement un bienfait.** Si elle ne doit traîner qu'une

existence moribonde à quoi sert-elle ? Si elle doit être écrasée au bout d'un an ou deux par l'outillage et le prix de revient étrangers qu'en ferons-nous ?

En bref, ce n'est pas lorsque le temps de la coopération internationale est venu qu'on peut s'aviser de revenir aux jours où il fallait vivre par ses seuls moyens et à tout prix. Dans la politique générale d'un pays qu'il s'agisse de questions matérielles ou intellectuelles on veille à faire prospérer le plus le terrain où l'on est supérieur aux autres, ou tout au moins où l'on est à égalité avec eux. On n'abandonne pas ses meilleurs atouts, sa spécialité, pour défricher le terrain le plus difficile.

Il y a des industries qui peuvent vivre au Liban, mais il y en a peu. En général ce sont les plus petites et où l'on peut dans une atmosphère quasi familiale se montrer économe de tout. Et l'artisanat libanais au sens le plus large a encore, grâce au travail qualifié, de meilleures chances qu'elles. **Tandis que dans le commerce nous comptons, toutes choses égales, parmi les maîtres de l'art et parmi les pays les plus puissants.** Cette proposition si évidente et si simple, est-il permis qu'un Libanais conscient la discute ou l'ignore ?